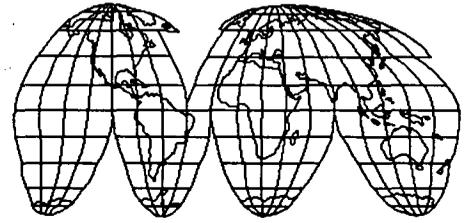




Le commerce et  
la politique étrangère  
cette semaine

This Week  
in Trade and  
Foreign Policy



du 7 au 13 janvier 1993

### Communiqués

**M<sup>me</sup> McDougall commente les pourparlers sur la Bosnie et  
annonce des mesures pour appuyer les victimes du conflit dans l'ex-Yugoslavie**

**Le 12 janvier 1993 n° 7**

La ministre des Affaires extérieures, M<sup>me</sup> Barbara McDougall, s'est réjouie des progrès apparemment réalisés aux pourparlers de paix sur la Bosnie-Herzégovine, tenus à Genève. Elle a invité toutes les parties yougoslaves, et en particulier les leaders de la communauté serbe de Bosnie, à accepter sans condition les éléments des arrangements constitutionnels proposés pour cette république par les médiateurs internationaux, MM. Lord Owen et Cyrus Vance. «Les pourparlers de Genève offrent le meilleur espoir de paix, a déclaré M<sup>me</sup> McDougall. J'incite toutes les parties concernées, et surtout les leaders serbes, à mettre fin à cette tragédie en acceptant sans retard les propositions concernant un nouvel arrangement constitutionnel pour la Bosnie-Herzégovine.» M<sup>me</sup> McDougall sera à Paris, le 13 janvier, où elle discutera de la situation en Yougoslavie et en Iraq avec d'autres ministres des Affaires étrangères, rassemblés pour la signature de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

**Le Canada s'apprête à signer la Convention sur les armes chimiques**

**Le 11 janvier 1993 n° 6**

La ministre des Affaires extérieures, M<sup>me</sup> Barbara McDougall, s'est rendue à Paris, pour la cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction, mercredi le 13 janvier. «C'est pour moi un honneur de signer cette Convention au nom du Canada, et j'espère qu'elle signifiera la fin d'un chapitre tragique de l'histoire du monde, a dit M<sup>me</sup> McDougall. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent se réjouir de la conclusion de ce traité. L'élimination totale des armes chimiques est un de nos objectifs en matière de contrôle des armements depuis que les soldats canadiens ont connu les horreurs des attaques aux gaz, pendant la Première Guerre mondiale.» La Convention sur les armes chimiques est le premier accord, négocié multilatéralement, visant à éliminer une catégorie entière d'armes et à fournir un système de vérification complet et détaillé. Une Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sera établie à La Haye pour assurer sa mise à exécution. La Convention entrera en vigueur 180 jours après que 65 États l'aient ratifiée, mais pas avant janvier 1995. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la négociation de cette entente, qui se poursuit depuis 1984. La signature de la Convention est une réalisation majeure dans le cadre de l'initiative canadienne, énoncée par le Premier ministre en février 1991, visant à mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive.

**Le Canada réclame la cessation des hostilités en Angola**

**Le 8 janvier 1993 n° 5**

La ministre des Affaires extérieures, M<sup>me</sup> Barbara McDougall, a réclamé la fin immédiate des hostilités en Angola et engagé les deux parties au conflit à respecter les clauses de l'accord de paix de Bicesse, signé en mai 1991. «Je crains fortement que cette dernière escalade de la violence ne mette en danger les efforts des Nations Unies pour réactiver le processus de paix, a dit M<sup>me</sup> McDougall. Le Canada exhorte les deux parties à montrer leur attachement au projet d'une paix durable, en s'abstenant dorénavant de toute action militaire et en créant les conditions nécessaires à un dialogue direct.»